

Les huissiers et l'expulsion

H pour huissiers et pour... humaniser ?

Francine Moreau

Pour le commun des mortels, il suffit qu'un huissier se présente à la porte, et c'est l'alerte rouge. Daumier, Balzac, Zola, plus récemment Lydie Salvaire¹ ont évoqué la terreur que peut inspirer l'huissier de justice, messenger au rôle ingrat chargé de veiller à l'exécution d'une sentence rendue par un autre que lui.

Bien sûr, l'image est caricaturale, et la tâche de l'huissier est multiple. Mais dans un contexte d'expulsion, marqué par la détresse du débiteur et par l'impatience du créancier, il y a l'exécution de la procédure, et il y a la manière. C'est le sens du thème «

L'expulsion et la vente : drames sociaux à civiliser », que la Chambre des huissiers de justice du Québec (CHJQ) a soumis à ses membres réunis récemment en colloque, à l'occasion du 10^e anniversaire de la Loi sur les huissiers de justice.

Les engagements de Québec

La **secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et députée de Matane, Nancy Charest**, a inauguré le colloque en annonçant, pour avril prochain, le dépôt d'un rapport très attendu par les huissiers et qui concerne une réforme de cette profession — réforme déjà réclamée en juillet 2001 dans le document *Une nouvelle culture judiciaire*, présenté au ministre de la Justice par le Comité de révision de la procédure civile pour, notamment, « *revoir les règles relatives à l'expulsion des débiteurs et à la mise de leurs biens sur le carreau* », c'est-à-dire dehors, tout simplement. La députée a parlé de la nécessité d'humaniser l'expulsion des personnes.

Le juge et l'ordre d'expulsion

« *Le juge doit-il s'inquiéter des conséquences inéluctables de l'émission de l'ordonnance d'expulsion?* » C'est la question que posait aux participants le **juge Pierre E. Audet, de la Cour du Québec**.



Le juge Pierre E. Audet

Pour y répondre, il a puisé chez deux auteurs, d'abord chez le **juriste français Guy Thuillier** qui, dans *L'art de juger*, écrit qu'un juge « *raisonnable* » est obligé de prévoir « *ce qui va se passer après le jugement* », puis chez Susan Goldberg, auteure de *Juger au XXIe siècle*, pour qui les magistrats doivent reconnaître « *que leurs paroles, leurs actions et leurs attitudes ont des répercussions sur les gens qui comparaissent devant eux* ».

L'expulsé et le visage de la pauvreté

Cette sensibilité particulière à l'égard du débiteur expulsé, Ronald Dubé, directeur général et secrétaire de la CHJQ, la revendique aussi pour l'huissier souvent confronté à la résistance active ou passive de l'occupant, mais qui a « *un rôle social, qui doit comprendre que, sauf en cas de fraude, l'expulsé est habituellement un démuné, qu'il est peut-être chômeur, ou malade, ou ruiné, qu'on doit lui épargner d'être mal vu de ses voisins et qu'on doit aussi éviter des frais démesurés* ».



M. Ronald Dubé

M. Dubé déplore aussi cette autre facette du drame qu'est la mise sur le carreau des biens de l'expulsé, ce tas humiliant d'objets souvent laissés dehors à la vue de tous, à moins que la municipalité ne dispose d'une procédure d'entreposage qui lui soit propre, puisque la Loi sur les cités et villes n'impose aucune obligation à ce chapitre. À cet égard, Ronald Dubé félicite la Ville de Sherbrooke pour son efficacité dans la gestion de ce dossier.

Hausse de la pauvreté = hausse des évictions

Encore faut-il tenir compte de la dimension des villes. **Sylvain Boulet, chef de section à la Division du transport, de la fourrière et de la disposition des biens à la Ville de Montréal**, a fait état de la complexité de la gestion des expulsions dans la métropole et révélé des données éloquentes : durant la seule année 2004, la Ville a traité 631 évictions, ce qui représente une augmentation de 120 % au cours des neuf dernières années. « *Un achalandage qui témoigne de l'augmentation de la pauvreté et qui constitue, à notre avis, un problème de société qui prend de l'ampleur.* » Et pour l'ensemble du Québec, on compterait en moyenne cinq expulsions par jour...



M. Sylvain Boulet

La vente et ses vautours

Après l'expulsion ou la saisie a lieu la vente, volontaire ou forcée, des biens aux enchères, « *pour inciter plus fermement le débiteur à régler ce qu'il doit et à respecter la décision du juge* ». Dans son exposé, le président de la CHJQ, Guy Aidans, a abordé des problèmes concrets, dont la publicité « *archaïque et inefficace* » des avis publiés dans les journaux et la collusion d'acheteurs professionnels qui, au moment de l'encan, font baisser les prix et grignotent d'autant les revenus du créancier et du débiteur. Une situation que dénonce aussi le trésorier de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), Me Jean Christin, venu de Genève, qui a parlé des enchères maintenant tenues là-bas par des maisons professionnelles quand il s'agit — évidemment — de biens d'une certaine valeur.



M. Guy Aidans

Pour Guy Aidans, le virage Internet, avec publicité toujours disponible et hôtel des encans virtuel, pourrait contribuer à régler bien des problèmes. Ce qu'a corroboré une

autre panéliste, Me Marie José Longtin, directrice générale associée aux Affaires législatives au ministère de la Justice du Québec, en affirmant que le recours aux technologies de l'information est précisément « *un des objectifs à retenir en vue d'une vraie réforme* ».

Malaise dans la salle...

Puis, comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu, la dernière panéliste à prendre la parole, **Me Isabelle Durand, responsable du service budgétaire chez Option consommateurs**, a déclaré que les huissiers « *sont perçus comme tout, sauf impartiaux* » et qu'ils doivent de toute urgence humaniser leur pratique, informer davantage les justiciables qui connaissent peu ou prou leurs droits et leurs responsabilités, et penser à une campagne d'information pour mieux faire connaître leur travail et éviter que les consommateurs ne les confondent avec les agents de recouvrement. Malaise dans la salle, et quelques protestations...

« Le bon, la brute et le truand »

Puis, de son accent provençal irrésistible, **Me Jacques Isnard, président de l'UIHJ**, a conclu la journée par une allusion amusante à ce grand cru de Leone, mais a vite repris son sérieux pour affirmer, en martelant ses mots, que « *l'expulsion est un drame, quelque chose de toujours extrêmement douloureux, un échec social et politique* ». Il considère que le problème de l'huissier n'est pas celui d'un individu, mais d'une fonction et, en ce sens, il reconnaît avoir été perturbé par le message « *très juste* » de Me Durand, lui qui voit l'huissier comme « *l'animateur d'un réseau social, le lien entre le jugement et la famille expulsée* ».

Conférer le pouvoir d'être « plus homme »

En aparté, Ronald Dubé ajoute : « *Il faut accroître les pouvoirs de l'huissier, lui donner la possibilité de renseigner, de faire de la médiation, de disposer d'une plus grande latitude dans l'intérêt des deux parties; le travail de l'huissier, ce n'est pas seulement de la procédure! L'huissier se préoccupe d'abord des personnes, l'expulsion est à la fois le drame de l'un et le droit de l'autre.* »

Pour que les irritants soient connus... et reconnus

Il reste donc beaucoup à faire pour « *civiliser* » ces drames sociaux et améliorer les conditions d'exercice des huissiers : on compte beaucoup sur la réforme annoncée. Sans parler de l'image publique à corriger. À ce sujet, encore une fois, Ronald Dubé : « *On est habituellement un peu trop discrets, mais vous allez voir, ce n'est qu'un début, vous n'avez pas fini d'entendre parler de nous !* »

1 Pure coïncidence ? Le texte vitriolique de Lydie Salvaire, Quelques conseils utiles aux élèves huissiers, était présenté par le comédien Denis Graveraux au théâtre La Petite Licorne, à Montréal, la semaine précédant le colloque, et le samedi soir 1er octobre, il le fut aux congressistes eux-mêmes... qui l'ont bien reçu, semble-t-il.